

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20251106-2025_89-DE
Reçu le 10/11/2025
Publié le 10/11/2025

SÉANCE PUBLIQUE
DU JEUDI 6 NOVEMBRE 2025
À 18 h 30

Délibération 2025 / 89
(11^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 16
Votants : 19

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation :
29 octobre 2025

Date de publication :
10 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 novembre à 18 h 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Gramat, sous la présidence de monsieur Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, LAVERGNE Frédéric, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, SERMET Jean-Claude.

Absents représentés : GARBE Daniel (donne pouvoir à DELEUZE Christian), MAIGNE Solange (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude).

Absents excusés : POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, BORIS Yvette.

Absents : BACH Hélène, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : CHAVET-JABOT Francis.

OBJET : TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU BATIMENT DE LA TOUR DE L'HORLOGE – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

Monsieur le Maire rappelle que, par la délibération n° 2025/61 du 17 septembre 2025, le Conseil municipal a accepté d'engager les travaux de sécurisation et de confortement du bâtiment de la Tour de l'Horloge.

Suite à la consultation des entreprises pour ces travaux, il y a lieu de modifier le plan de financement prévisionnel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** la mise à jour du plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-après ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération de travaux seront inscrits au budget principal de la Commune ;
- **PRECISE** qu'une nouvelle délibération sera soumise au vote concernant le plan de financement définitif de l'opération et la réalisation effective des travaux lors d'une prochaine séance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de ce projet, y compris les consultations, les études préalables, les demandes de subvention et tous les actes afférents à cette affaire.

AR Prefecture

046-214601288-20251106-2025_89-DE

Reçu le 10/11/2025

Publié le 10/11/2025

➤ **Plan de financement prévisionnel :**


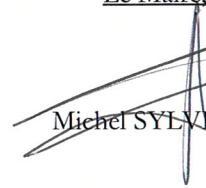
Travaux de sécurisation et de confortement de la Tour de l'Horloge				
DÉPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
OPÉRATION	MONTANT	FINANCEURS	MONTANT	%
Mission Maîtrise d'œuvre	25 100,00 €	DÉPARTEMENT	20 000,00 €	8,85
Travaux de confortement - Sécurisation - Couverture - Charpente	201 000,00 €	EPCI - CAUVALDOR	6 000,00 €	2,65
		COMMUNE	200 100,00 €	88,50
MONTANT TOTAL HT	226 100,00 €	MONTANT TOTAL HT	226 100,00 €	100

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Francis CHAVET-JABOT

Le Maire,

Michel SYLVESTRE